

05 décembre 2022

*Le Sol : quelles opportunités et quelles contraintes
pour l'urbaniste et le constructeur ?*

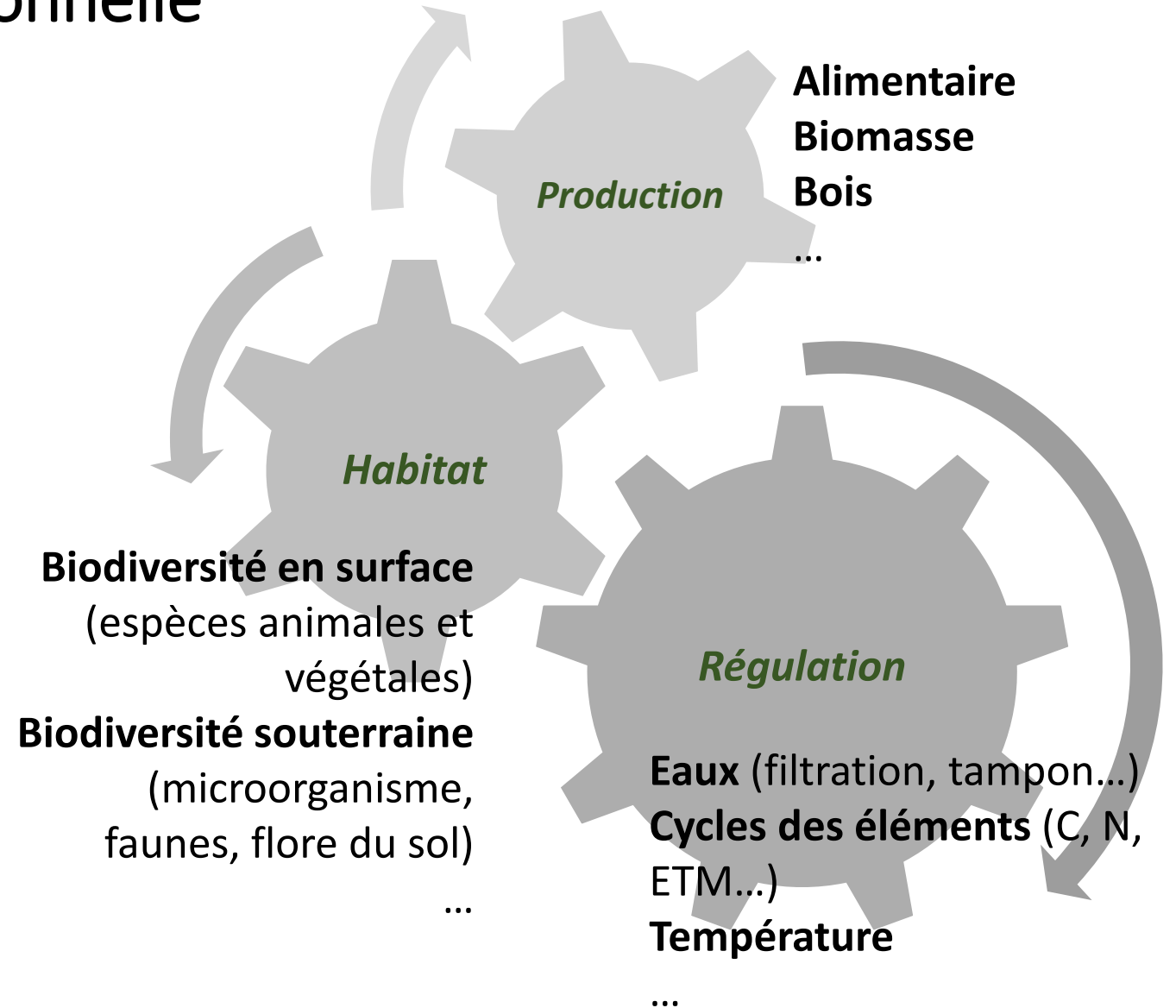
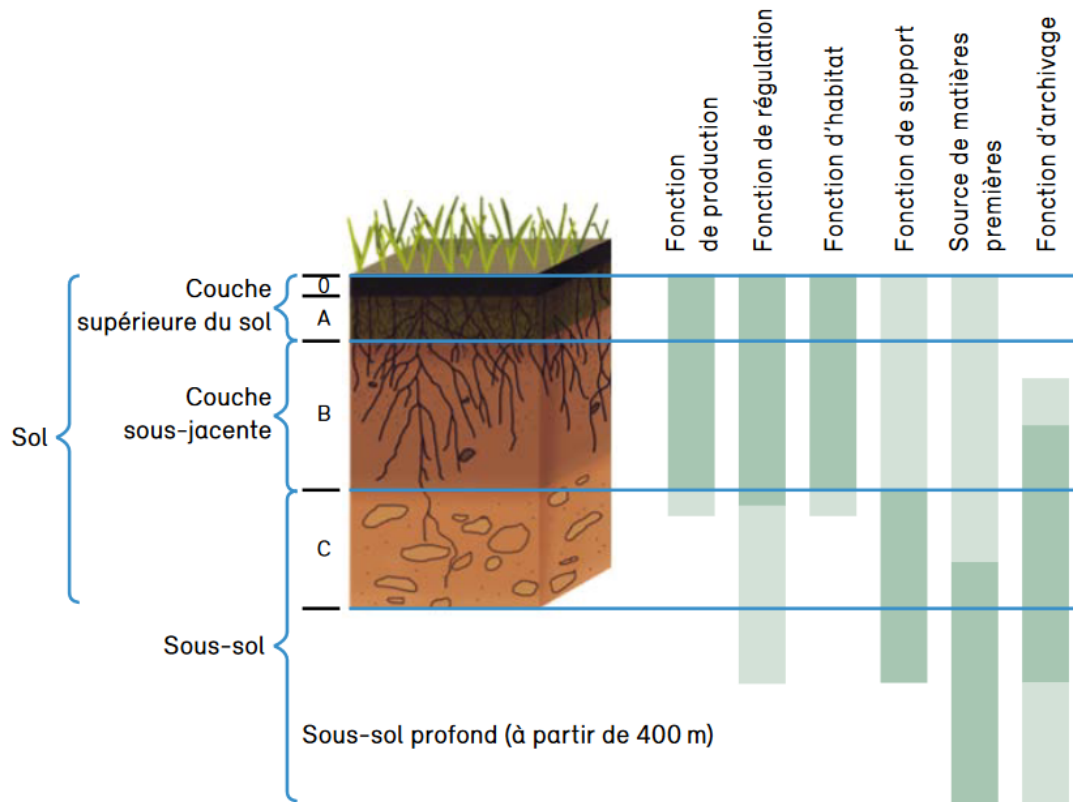
Canton de Vaud : nouveautés et perspectives

François Füllemann
Canton de Vaud, DGE – section Sols

PNR68 / Stratégie nationale sur les sols

→ Approche multifonctionnelle


Système de délimitation adopté par la Stratégie Sol Suisse



Nouveautés depuis 2015

✓ exemples de Conditions particulières



 DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT	CP Sols
	2019

AIDE A L'EXECUTION

**CONDITIONS PARTICULIÈRES ET DEVIS DESCRIPTIF POUR LA
PROTECTION DES SOLS SUR LES PETITS CHANTIERS
(EXIGENCES DE NIVEAU 1 SELON LA DMP 864, 2014)**

Nouveautés depuis 2015

✓ Fiches techniques pour la mise en œuvre

- Décompaction des sols après installation de chantier
- A venir : techniques de remise en culture (mélanges d'herbe, choix et entretien)

<https://www.vd.ch/themes/environnement/sols/lois-et-directives/>

Manipulation appropriée du sol

DGE-GEODE/Sols - janvier 2019

Projet de construction	Machines	Conditions préalables
Décompaction après pistes et places d'installation de chantier en graves	Outils agricoles spécifiques L'objectif est d'obtenir une fragmentation du sol sans retournement	La couche de protection en grave est démontée en une seule fois et en reculant de manière à ne pas circuler avec les engins directement sur le terrain. La surface est minutieusement nettoyée des graves restantes et des morceaux de géotextile, sans enlever de terre.

Expertise de l'état des sols après enlèvement des graves



Au retrait de la couche de protection, le pédologue mesure la profondeur et l'intensité de la compaction subie par le sol afin de choisir l'outil agricole adapté



Outils adaptés aux compactions profondes (objets de la présente fiche)



FICHE N°5

Impact prévisible : compaction observée < 35 cm de profondeur

Ce cas de figure est en général observé lorsque la couche de grave est installée et démontée en suivant les instructions données dans la fiche « manipulation appropriée du sol - pistes renforcées / places d'installation de chantier en graves » (fiche n°1, DGE-GEODE/Sols, juillet 2014)

Utilisation d'un décompacteur - outil à dent

La profondeur de travail est limitée à la moitié à deux-tiers du dégagement sous bâti. Pour être efficace, un décompacteur doit descendre sous la couche à décompacter.

Les outils à dent obliques (type « dents Micheix ») soulèvent le sol en même temps qu'ils le fendent



Les dents droites avec pointes décalées offrent un excellent effet de vague



La bécheuse pendulaire mélange les matériaux, son utilisation est possible dans le cas particulier de fortes compactions qui ne touchent que l'horizon supérieur



Conditions d'intervention

- utiliser un tracteur équipé de pneumatiques larges et basse pression (ou de chenilles)
- travailler lorsque le sol est sec sur toute la profondeur du travail de la machine (vérification par le pédologue)

DGE-GEODE-Sols - Valentin 10, CH - 1014 LAUSANNE - T +41 21 316 74 26 - info.dge@vd.ch - www.vd.ch/dge

Nouveautés depuis 2015


✓ Aide à l'exécution OFEV



Nouveautés depuis 2015

✓ Pollution des sols en dioxines/furanes en région lausannoise

[Directive cantonale DCPE 877](#)

	DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ	DCPE 877
	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT DGE - GEODE	20 décembre 2021

POLLUTION DES SOLS EN DIOXINES ET FURANES SUR LES COMMUNES DE LAUSANNE ET AVOISINANTES

Valeurs limites applicables pour la valorisation (OSol) et la mise en décharge (OLED) des matériaux terreux et d'excavation dans le cadre de travaux

DIRECTIVE CANTONALE

DÉVELOPPEMENT

RÉALISATION

EXPLOITATION

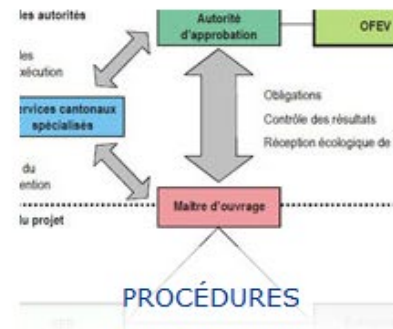
PROCÉDURES

MÉTHODES &

DOCUMENTATION

NORMES

ACTUALITÉS

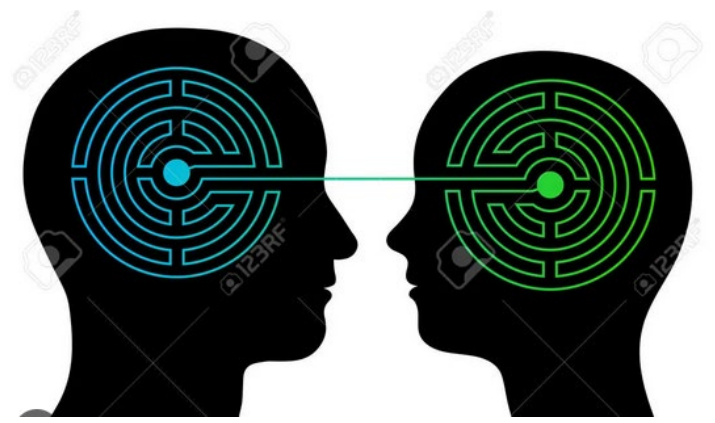


5.12.2022: Le Sol: quelles opportunités et quelles contraintes pour l'urbaniste et le constructeur

Fiche d'utilisation des sols par Sanu Durabilitas

Les sols se dévoilent grâce au Jardin botanique de Fribourg

Défis à venir



Protection des sols sur les «petits» chantiers



Protection / valorisation de l'horizon B



Surfaces de pleines terres (≠ «perméable»)



Conception des projets :

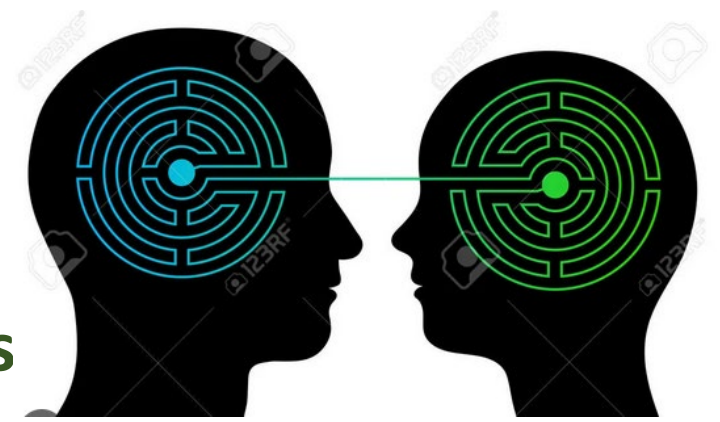
comment protéger les sols existants ?

comment recréer des espaces verts de qualité (épais, fonctionnels...) ?

Défis à venir



Plan d'action cantonal pour la protection des sols



planifier avec la
composante sols

A. Prise en compte des fonctions des sols dans la planification et dans la pesée des intérêts

B. Réduction de la consommation de sol

G. Disposer de données de base fiables et d'outils cartographiques dynamiques

H. Suivi de la qualité des sols

protéger contre les
atteintes

C. Protection des sols contre les atteintes impliquant une perte de fonction des sols

D. Gestion de la pollution des sols et de ses effets sur la santé humaine, les milieux et les espèces

améliorer

E. Restauration de la fertilité des sols (amélioration/désimperméabilisation)

F. Développement d'un cycle vertueux des matériaux terreux (valorisation)

Pour toute question :

François Füllemann
Responsable de la protection des sols
Direction générale de l'environnement
DIRNA-GEODE / Sols
francois.fullemann@vd.ch

